

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

600 kw. à 100 tours par minute, avec toute la simplicité qu'apporte ce type de construction.

Les progrès réalisés dans la construction moderne quant à l'obtention d'une étanchéité parfaite, pratiquement, dans les ouvrages en maçonnerie et en béton soumis à une faible charge d'eau, ne laissent aucun doute sur la possibilité d'une construction de ce genre ; mais pour tranquilliser les pessimistes, le type d'usine représenté par la fig. 2 a aussi été envisagé. Remarquons, cependant, que pour ne pas dépasser la hauteur d'eau permise dans les tuyaux d'aspiration des turbines, le plancher de la salle des machines est à environ 1 m. au-dessous du plan d'eau d'aval, pendant deux ou trois jours seulement par année. Ce genre de construction jouit de toutes les propriétés du siphon, et le vide dans le canal d'amenée des turbines est obtenu au moyen d'un renforceur de très petit diamètre.

Résumons les avantages obtenus par l'application de renforceurs de chute à l'exemple ci-dessus :

Réduction de 15 % de la longueur de l'usine.

Emploi de groupes électrogènes souples et simples, exigeant peu d'entretien.

Diminution du nombre d'unités génératrices et de tous les organes s'y rattachant.

Uniformité des unités génératrices.

Accessibilité aisée et sans pompage, à toutes les parties noyées et sujettes aux avaries, ainsi qu'aux ensablements.

Enfin, comparons les devis¹ des trois projets.

| | Type usuel | Projet A | Projet B |
|---|------------|----------|----------|
| | Fr. | Fr. | Fr. |
| Bâtiment et renforceurs de chute | 300,000 | 455,000 | 480,000 |
| Turbines et Dynamos | 432,500 | 295,000 | 395,000 |
| Turbines à basse chute et Dynamos | 270,000 | — | — |
| Coût total | 1,002,500 | 750,000 | 875,000 |

Concours pour la construction d'un hôtel destiné à la Caisse d'Epargne du canton de Genève.

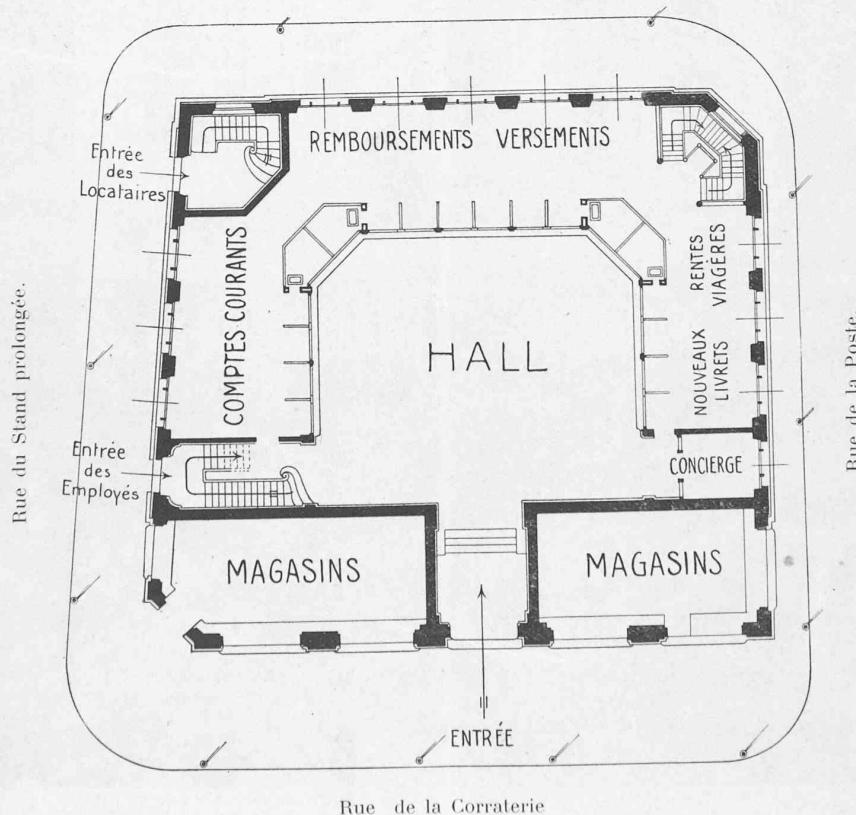
Rapport du jury.

Le jury s'est réuni le 17 janvier 1910, dans les bureaux de la Caisse d'Epargne ; il en a examiné les installations et de là s'est rendu sur l'emplacement du futur hôtel, puis au bâ-

¹ Il va sans dire que nous laissons à l'auteur la responsabilité de ces chiffres.
Redaction.

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE

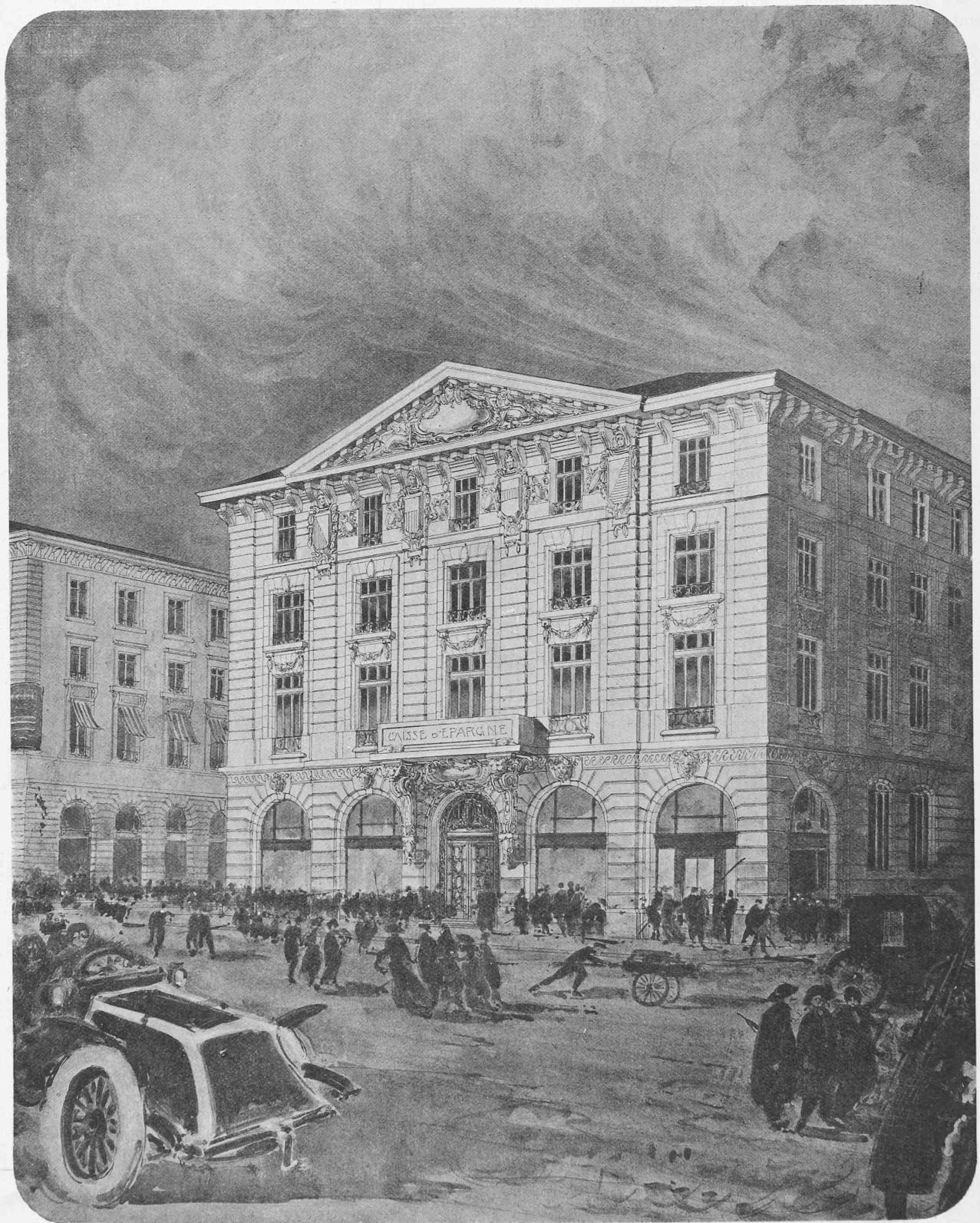
Rue Diday.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.

1^{er} prix : projet « La Corraterie N° 10 », de MM. C. Thévenaz et M. Gauderon, architectes, à Lausanne.

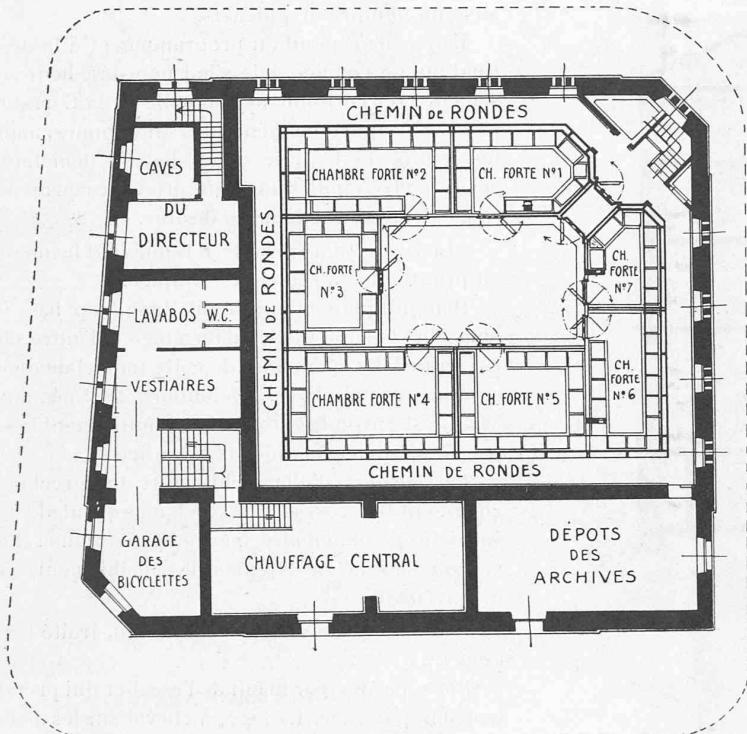
CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE



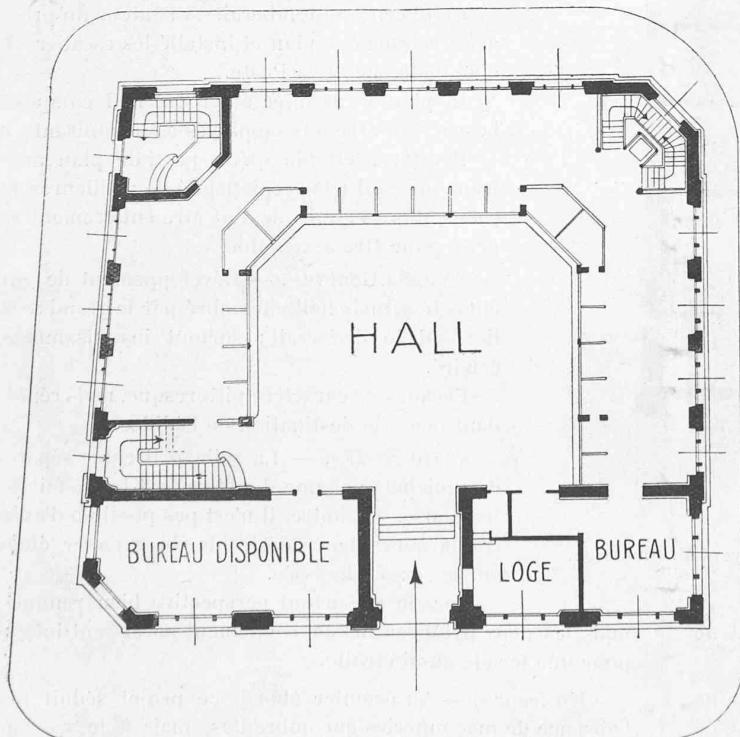
Perspective.

1^{er} prix : projet « La Corraterie N° 10 », de MM. C. Thévenaz et M. Gauderon, architectes, à Lausanne.

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE



Plan du sous-sol. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée modifié. — 1 : 300.

1^{er} prix : projet « La Corraterie N° 10 », de MM. C. Thévenaz et M. Gauderon, architectes, à Lausanne.

timent électoral, où sont exposés les projets soumis à son jugement.

Après s'être constitué et avoir nommé comme président M. Lachenal, conseiller aux Etats et administrateur de la Caisse d'Epargne, il constate que sur 36 projets livrés, 34 ont été déposés avant le 31 décembre 1909 à midi, au bureau de la direction de la Caisse d'Epargne. S'étant assuré que les deux derniers projets avaient été mis à la poste dans les délais prévus par le règlement concernant l'organisation des concours d'architecture de la Société suisse des ingénieurs et architectes, il décide de les accepter.

Il procède ensuite à un premier examen des projets exposés ; plusieurs d'entre eux ne répondant pas assez au programme ou manquant d'étude suffisante sont éliminés. Ils portent les devises suivantes :

1. « Safes », N° d'ordre 8. — 2. « Simple », N° d'ordre 9. — 3. « As de cœur », N° d'ordre 10. — 4. « Zoé », N° d'ordre 18. — 5. « Bonne année », N° d'ordre 20. — 6. « 1910, N° 11 », N° d'ordre 21. — 7. « Pro Senectute », N° d'ordre 24. — 8. « Bleu Léman », N° d'ordre 25. — 9. « Le Hall », N° d'ordre 27. — 10. « Célimène », N° d'ordre 28. — 11. « Corra », N° d'ordre 30. — 12. « Geneventis », N° d'ordre 35.

Un second examen se termine par une nouvelle élimination pour les motifs déjà cités ou par le fait que bien des façades sont d'une architecture trop étrangère à la destination de l'édifice et peu en harmonie avec celle du quartier environnant.

Les projets ainsi éliminés au second tour sont :

13. « Rose de Noël », N° d'ordre 1. — 14. « Harpagon », N° d'ordre 4. — 15. « Pourquoi pas », N° d'ordre 6. — 16. « Phénix », N° d'ordre 7. — 17. « Rien ne va plus », N° d'ordre 11. — 18. « Au Soleil », N° d'ordre 16. — 19. « La Fourmi », N° d'ordre 23. — 20. « Margot », N° d'ordre 26. — 21. « Trésor », N° d'ordre 32. — 22. « Post », N° d'ordre 33. — 23. « Spes », N° d'ordre 34.

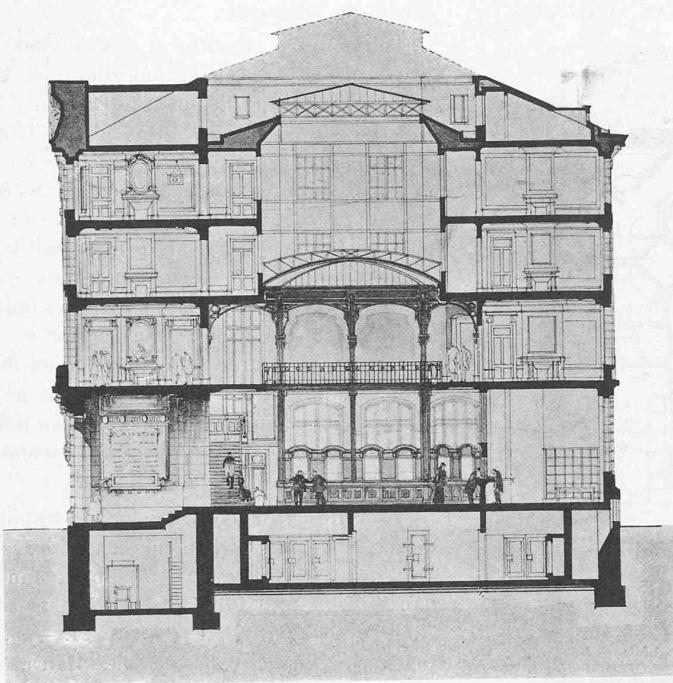
Restent 13 projets de partis différents, mais qui tous présentent de sérieuses qualités et ont mérité un examen plus approfondi qui s'est poursuivi dans la journée du 18 janvier.

Ces projets sont les suivants :

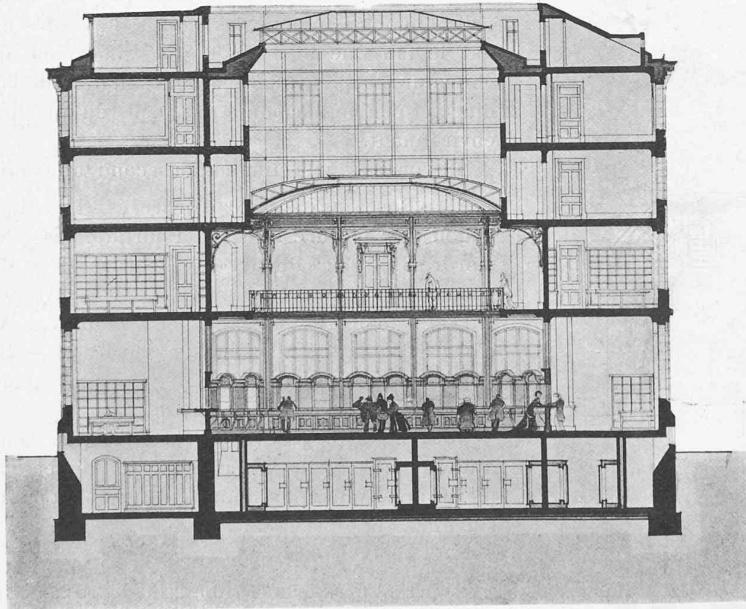
24. « La Corraterie N° 10 », N° d'ordre 2. — 25. « Liard », N° d'ordre 3. — 26. « Suk », N° d'ordre 5. — 27. « Vieille Genève », N° d'ordre 12. — 28. « 1910 N° 27 », N° d'ordre 13. — 29. « Un franc », N° d'ordre 14. — 30. « Bridge », N° d'ordre 15. — 31. « Ecce », N° d'ordre 17. — 32. « Diday-Stand », N° d'ordre 19. — 33. « Rectiligne », N° d'ordre 22. — 34. « L'31 », N° d'ordre 29. — 35. « Un sou », N° d'ordre 31. — 36. « La Corraterie N° 32 », N° d'ordre 36.

« La Corraterie N° 10 ». — Dans son ensemble ce projet très sobre et d'une conception claire et simple, offre l'avantage de réduire au strict minimum les services secondaires en vue d'ob-

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE



Coupe longitudinale. — 1 : 300.



Coupe transversale. — 1 : 300.

1^{er} prix : projet « La Corraterie N° 10 », de MM. G. Thévenaz et M. Gauderon, architectes, à Lausanne.

tenir un hall de belles dimensions et un développement de guichets suffisant.

Il est regrettable toutefois que l'entrée et l'escalier ne soient pas traités plus architecturalement ; l'étude de ce côté est insuffisante.

L'escalier réservé aux usages locatifs manque de surveillance ; le même inconvénient est d'ailleurs constaté dans la plupart des projets.

Comme dans d'autres projets comportant l'entrée sur la Corraterie, l'utilisation future des magasins ne donnerait pas une augmentation sensible du nombre de guichets.

La façade répond au programme et à la destination de l'édifice, elle s'harmonisera heureusement avec l'ordonnance actuelle de la Corraterie. Les proportions générales sont bonnes, mais les motifs de la frise et du balcon demanderaient à être étudiés de plus près. Les proportions du fronton laissent à désirer.

« Liard ». — La variante B répondant le mieux au programme a seule été critiquée.

Plafond lumineux placé un étage trop bas, il empêche la surveillance d'un étage à l'autre. Il est regrettable qu'un hall de cette importance ne soit pas rectangulaire. La doublure destinée aux W.-C. est encombrante et réduit inutilement l'espace à attribuer aux locaux essentiels.

Les façades, d'une architecture trop recherchée, sont traitées avec luxe et manquent de la sobriété recommandée par le programme. La variante de façade atténuerait sensiblement cet inconvénient.

« Suk ». — Plan clair et bien conçu, traité largement.

Place perdue par le fait de l'escalier qui prend trop d'importance. La loge, à cheval sur les deux escaliers et dans l'axe de l'entrée, est très bien placée.

Le vestiaire occupe la plus belle place de l'édifice.

Cette critique tomberait si l'auteur du projet avait retourné le plan et installé les escaliers du côté de la rue de la Poste.

Le plan du premier étage est mal composé : l'espace réservé aux employés est insuffisant.

Il est regrettable qu'un parti de plan aussi franc ne soit pas accompagné de meilleures façades, dont l'étude devrait être entièrement reprise pour être acceptable.

« Vieille Genève ». — Développement de guichets bon, mais hall encombré par le grand escalier qui le diviserait ; surtout insuffisamment éclairé.

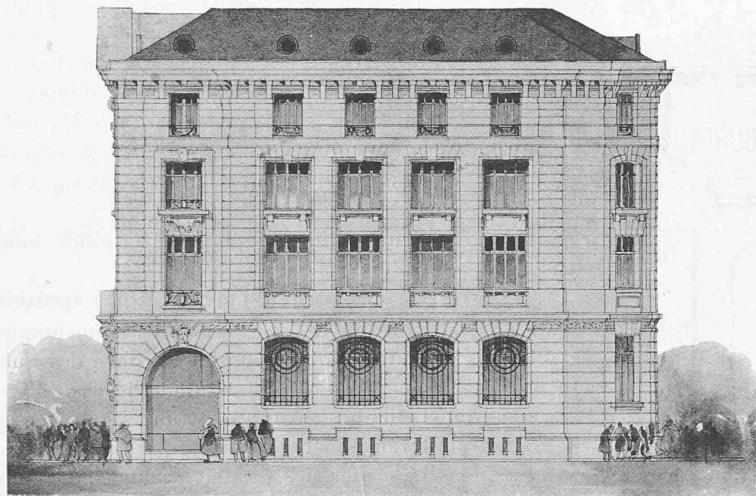
Façades de caractère pittoresque, mais répondant peu à la destination de l'édifice.

« 1910 N° 27 ». — La salle d'attente, séparée des guichets par une doublure, est tout à fait défectueuse. En outre, il n'est pas possible d'exercer la surveillance désirable du premier étage sur le rez-de-chaussée.

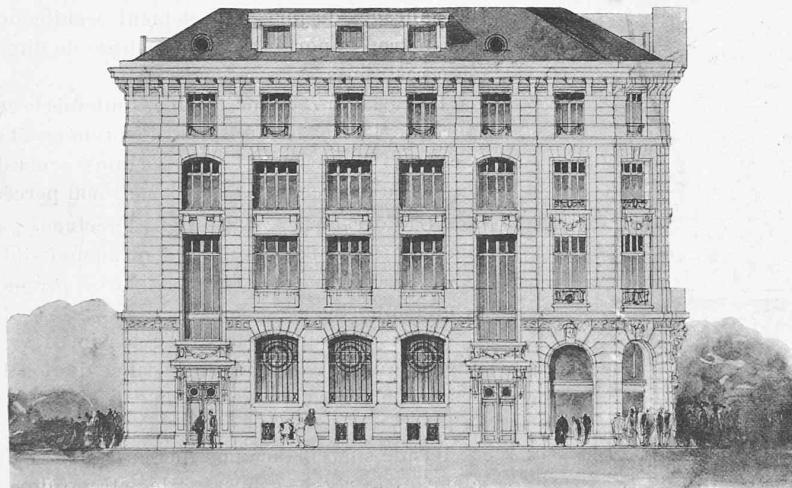
Façade et surtout perspective bien rendues, mais les deux pylônes sans couronnement paraissent lourds pour une façade aussi étroite.

« Un franc ». — Au premier abord, ce projet séduit par l'absence de maçonneries encombrantes, mais à le voir de plus près, il faut constater que l'absence de hall de deux étages rend impossible la surveillance d'un étage à l'autre. L'éclairage latéral, pour une surface aussi importante, est défectueux.

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE



Façade sur la rue de la Poste. — 1 : 300.



Façade sur la rue du Stand. — 1 : 300.

1^{er} prix : projet « La Corraterie N° 10 », de MM. C. Thévenaz et M. Gauderon, architectes, à Lausanne.

La variante est préférable, mais ne supprime pas les inconvénients signalés.

Les huit marches de l'entrée du premier projet sont condamnables.

Au premier étage, même observation que pour le rez-de-chaussée au point de vue de l'éclairage.

Les façades sont meilleures que le plan et s'harmoniseraient avec le caractère de la Corraterie.

« Bridge ». — Plan bien composé, mais, avec de l'étude, l'entrée pourrait encore être améliorée, notamment en ce qui concerne la liaison de l'escalier avec les services intérieurs.

L'escalier des appartements est bien à la place qui conviendra dans la suite à l'escalier de service.

Le hall est un peu exigu, mais il est bien disposé et permettrait un aménagement intérieur agréable, ainsi qu'en témoigne la perspective.

Il y aurait intérêt à relever le plafond du hall au niveau du plancher sur le premier étage.

L'accès des sous-sols par l'escalier des locataires est critiquable, comme d'ailleurs c'est le cas dans plusieurs autres projets primés.

En ce qui concerne la coupole, même critique qu'au projet « *Un sou* ».

Le pavillon avec les colonnes est lourd. L'architecture en général manque d'originalité.

Un bon point pour les perspectives très habilement rendues.

« Ecce ». — Plan clair comme distribution du rez-de-chaussée, mais peu susceptible de développement futur pour les guichets.

L'arrivée au garage, comme dans bien d'autres projets, par un escalier très étroit, serait difficile.

Le plan du premier étage est bien composé.

Les façades sont agréables dans leur ensemble, toutefois le motif choisi au-dessus de la porte d'entrée s'adapte mal au reste de la façade principale.

Il est regrettable que, pour donner de la valeur aux magasins, l'auteur du projet ait cru devoir remplacer les arcades par un linteau qui nuit au caractère de l'édifice.

Ces critiques de détail n'empêchent pas le projet d'avoir une réelle valeur.

« Diday-Stand ». — Parti très franc, mais l'emplacement du hall laisse un espace trop restreint du côté de la Corraterie ; il en résulte un déséquilibre des surfaces utilisables.

Le hall, en attendant la transformation prévue, ne serait pas d'une heureuse disposition.

L'escalier occupe l'angle du terrain qui a le plus de valeur.

Les façades sont bien étudiées, mais le jury critique le contraste marquant du soubassement plein de la tourelle d'angle avec le vide exagéré des magasins, vide qui ne se justifie pas, étant donnée leur profondeur.

Il est aussi regrettable que la moitié de la façade est, la mieux éclairée, soit aveugle.

« Rectiligne ». — Projet très bien composé et bien présenté.

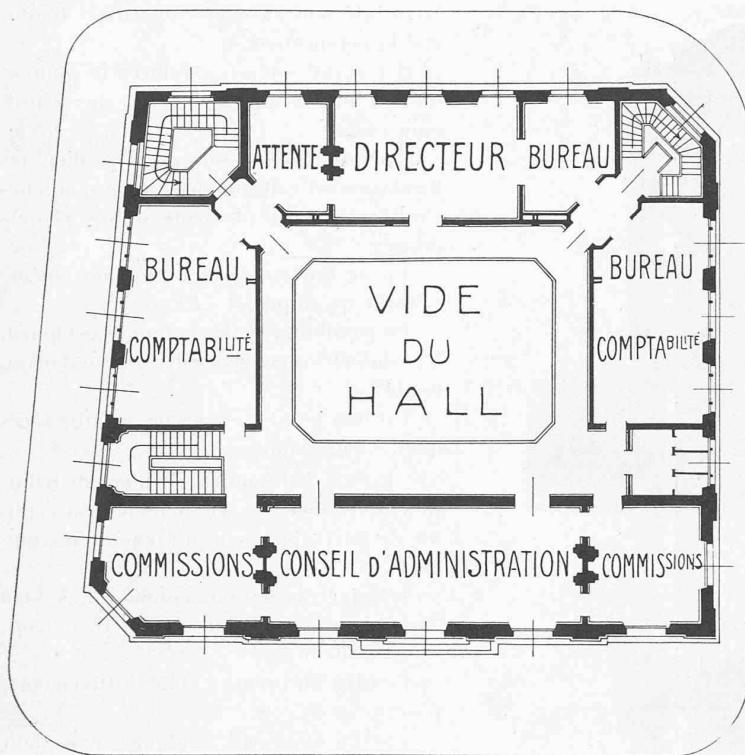
Pour l'utilisation future des magasins, même critique qu'au projet « *Corraterie 10* ».

Une entrée et une sortie séparées obtenues au détriment du futur développement des guichets est inutile et défective.

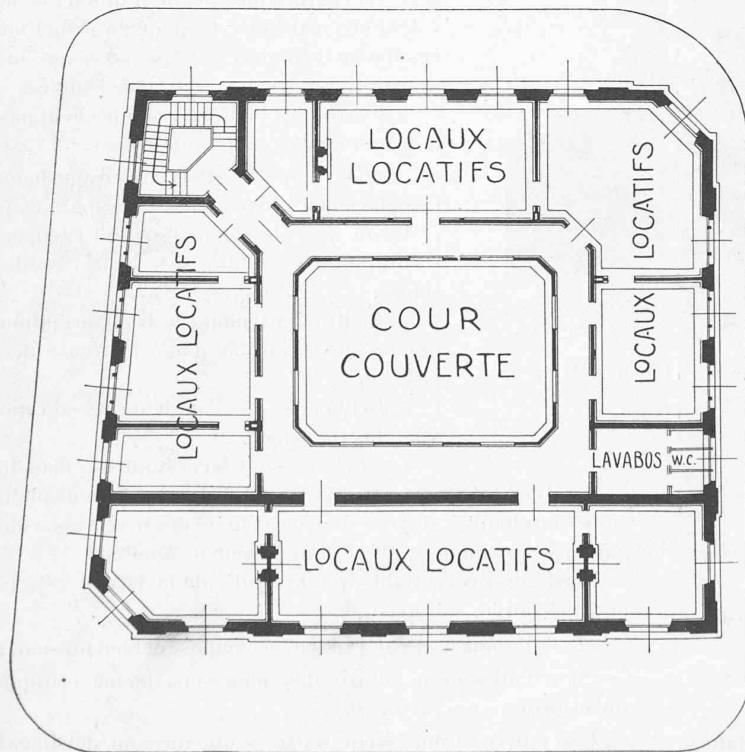
Le plan du premier étage est bien ordonné.

Façades intéressantes ayant bien le caractère qui con-

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE



Plan du premier étage 1 : 300.



Plan du deuxième étage. — 1 : 300.

1^{er} prix : projet « La Corraterie N° 10 », de MM. C. Thévenaz et M. Gauderon, architectes, à Lausanne.

vient, surtout dans le projet avec bureaux au deuxième étage.

Toutefois le rez-de-chaussée est trop bas et gagnerait à être exhaussé.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir utiliser tout l'emplacement donné.

« L'31 ». — Hall encombré par un escalier placé devant l'entrée, rendant celle-ci obscure et masquant le coup d'œil général sur les guichets.

Construction compliquée avec piliers tombant dans l'intérieur du hall.

Façades d'aspect cubique et peu agréable.

« Un sou ». — Ce projet a retenu longtemps l'attention du jury qui lui a trouvé des qualités de composition et de rendu sérieuses.

Le hall est bien proportionné, mais l'escalier au levant est trop vaste.

L'escalier des locataires, adjacent au grand escalier, est mal placé ; on serait obligé de le traverser pour se rendre à la loge et au vestiaire au rez-de-chaussée.

L'entrée à l'angle est bien traitée.

Le parti de façade avec coupole n'a pas réuni les suffrages du jury. Cet élément architectural paraît trop important pour un édifice de dimension restreinte.

La variante B est préférable, toutefois la coupure de la façade au-dessus du premier étage n'est pas heureuse. Les proportions générales laissent à désirer. Les façades sont mal percées.

« La Corraterie 32 ». — Hall défectueux ; les dix piliers qui l'encombrent sont inadmissibles.

Les escaliers et services auxiliaires prennent trop d'importance.

En cas d'agrandissement, l'extension des guichets serait insignifiante et l'escalier des locataires couperait la communication entre les anciens et les nouveaux bureaux.

Pas de surveillance possible entre le premier étage et le rez-de-chaussée ; le vitrage du hall devrait être placé au niveau du plafond du premier étage.

Façade bien ordonnée, d'un aspect sérieux, même un peu trop sévère.

En se basant sur les observations qui précédent, le jury a décidé à l'unanimité d'adopter le classement suivant :

1^{er} La Corraterie N° 10.

2^{er} Rectiligne.

3^{er} Ecce.

4^{er} Bridge.

5^{er} Suk.

Un premier prix de 3000 francs est attribué à l'auteur du projet portant la devise : *La Corraterie N° 10*.

Un second prix de 2500 francs est attribué à l'auteur du projet portant la devise : *Rectiligne*.

Un troisième prix de 2000 francs est attribué à l'auteur du projet portant la devise : *Ecce*.

Un quatrième prix de 1000 francs est attribué à l'auteur du projet portant la devise: *Bridge*.

Un cinquième prix de 500 francs est attribué à l'auteur du projet portant la devise: *Suk*.

Le jury a en outre estimé que les deux projets portant pour devises *Liard* et *Un sou* méritent une mention honorable.

Il sera loisible aux auteurs de ces deux projets de se faire connaître.

L'ouverture des plis donne comme auteurs des projets primés les noms suivants:

La Corraterie N° 10. — MM. *Charles Thévenaz et Marcel Gauderon*, à Lausanne.

Rectiligne. — MM. *Robert Convert et Maurice Künzi*, à Neuchâtel.

Ecce. — MM. *Chessex et Chamarel-Garnier*, à Lausanne.

Bridge. — MM. *A. Boissonnas et E. Hensler*, à Genève.

Suk. — MM. *Gambini, Leclerc et Guyonnet*, à Genève.

Les enveloppes contenant les noms des auteurs des projets non primés sont remis ensuite à la garde de M. *Fleutet*, directeur de la Caisse d'Epargne.

Genève, le 18 janvier 1910.

Le jury:

| | |
|----------------|-------------|
| A. LACHENAL. | Eug. Jost. |
| Louis PERRIER. | G. BROCHER. |
| J. FLEUTET. | |

CONCESSIONS DE CHEMINS DE FER

Chemin de fer électrique à voie étroite de Sion aux Mayens de Sion par Vex.

La ligne part de la place de l'Hôtel des postes à Sion. Empruntant le chemin des Mayenets et l'avenue de la gare, elle atteint la ligne Sion-St-Maurice qu'elle franchit au passage inférieur existant à l'ouest de la gare C. F. F. pour gagner ensuite, au sud de celui-ci, la station principale.

L'entrée nord de la gare C. F. F. sera desservie par un branchement greffé à la ligne principale et descendant l'avenue de la gare.

De la station principale, gare C. F. F., la ligne franchit le Rhône sur un pont métallique en amont du pont-route existant et emprunte la route cantonale Sion-Vex jusqu'au km. 2,820.

A flanc de coteau, par Scindi, le tracé franchissant la route Sion-Vex au passage supérieur, à la cote 860, arrive en palier à la station de Vex disposée à l'entrée du village, sous l'église. Cet emplacement permettra, si le besoin s'en fait sentir, de continuer la ligne pour desservir le fond de la vallée d'Évolène.

De Vex, pour gagner les Mayens de Sion, la ligne emprunte sur environ 150 m. les rails du tronçon Sion-Vex, puis, par un lacet passant au sud-sud-est du mont « Crettaz Pélissier », elle gagne la station supérieure des Mayens située au centre de l'agglomération des hôtels de cette région. Il est prévu, pour les besoins locaux, une halte en palier à la cote 1260, au-dessus du village des Agettes.

La région des Mayens de Sion va au-devant d'un avenir florissant. Mais la distance de Sion aux Mayens par Vex est considérable, de même que la différence d'altitude. Il ne faut

pas moins de deux heures pour monter à Vex en voiture et, de là, à dos de mullet, une heure pour atteindre les Mayens. Il faut aussi plus de trois quarts d'heure pour se rendre de Bramois à Sion. C'est pour remédier à cet état de chose qu'une demande de concession est présentée.

En passant par Vex, la ligne mettra en communication plus directe toute la vallée de la Borgne avec la capitale. On s'est arrêté à un tracé par Vex, à l'exclusion d'un autre plus direct, dans la pensée de permettre éventuellement la construction d'une ligne sur Evolène.

L'augmentation du trafic dû au percement du Simplon, la vogue croissante des stations alpestres valaisannes assureront à cette ligne un rendement certain.

Les principales données techniques sont les suivantes:

Longueur de la ligne: 8900 m.

adhérence: 3570 m.

crémaillère: 5330 m.

Ecartement de la voie: 1 m.

Rampe maximum: adhérence 44 $\frac{1}{2}$ %, crémaillère 200 $\frac{1}{2}$ %.

Cotes d'altitude: Sion 512 m., Vex 956 m., Mayens de Sion 1300 m.

Rayon minimum: en adhérence 90 m., en crémaillère 100 m. Stations intermédiaires: 4.

Transport des marchandises: Prévu. Trucs pour le transport des bois.

Système d'exploitation: Electricité fournie par l'usine municipale de Sion. Moteurs triphasés: 8000 volts — 50 périodes.

Devis: Fr. 1 500 000, soit environ Fr. 170 000 par km.

Coût du tronçon Sion-Vex: Fr. 900 000,

» » » Vex-Mayens: » 600 000.

Taxes concédées.

Voyageurs: Partie en plaine Fr. 0,15 en 2^e classe et Fr. 0,10 en 3^e classe; partie en montagne Fr. 0,70 et Fr. 0,50 par km.

Marchandises: Dans la classe la plus élevée Fr. 0,30 par 100 kg. et par km., au maximum, et dans la classe la plus basse Fr. 0,15 par 100 kg. et par km., au maximum.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Commission de la « Maison bourgeoise en Suisse ».

Procès-verbal¹ de la XI^e séance, du 4 septembre 1909, à 2 h. au « Schweizerhof », à Bellinzone.

Présidence de M. P. Ulrich. Sont présents: Dr C.-H. Bær, Prof. Dr G. Gull, Ed. Joos, E.-J. Propper, F. Stehlin, R. Suter et E. v. Tscharner.

M. Stehlin rapporte sur la situation financière et se réfère au procès-verbal de la séance du 27 mars 1909.

Les comptes, arrêtés à ce jour, de l'exercice annuel montrent un déficit de Fr. 1000 environ mais, d'autre part, les subventions des sections atteignent à peu près ce chiffre. Toutefois, pour assurer l'existence de l'entreprise, la Caisse centrale de la Société devra fournir la même contribution que précédemment. On devrait aussi réclamer un subside de la Confédération après l'apparition du premier volume.

M. Stehlin rapporte ensuite sur les travaux en cours: pendant cet été une grande partie des matériaux intéressants du canton de Schwyz ont été recueillis par les soins de MM. Siegwart et Herzig; MM. S. Schlatter et Propper ont

¹ Traduit par la Rédaction.